



En cas d'incendie, il importe de pouvoir quitter votre habitation le plus rapidement possible. En raison des nombreuses matières inflammables présentes dans une habitation, vous ne disposez généralement **que de 3 minutes pour fuir** lorsqu'il y a le feu. Il est dès lors indispensable de détecter un incendie dès que possible, car **chaque seconde compte** ! Un détecteur de fumée réagit rapidement à la fumée et produit un son aigu qui alerte les occupants et leur permet de quitter la maison à temps ! Saviez-vous qu'**un détecteur de fumée double vos chances de survivre à un incendie** ?

Ne perdez donc pas du temps précieux et installez, vous aussi, un détecteur de fumée chez vous ! 10 ans de tranquillité d'esprit ne vous coûteront pas cher, ni en temps ni en argent. Petite démonstration :

- Vous trouverez **un bon détecteur de fumée** dans les magasins de bricolage ou sur Internet pour 25 à 40 euros.
 - Optez de préférence pour un détecteur avec batterie fixe d'une durée de vie de 10 ans. Ce n'est pas cher payé pour être protégé pendant 10 ans.
 - Optez pour un détecteur de fumée optique (voir emballage du détecteur).
 - Un détecteur de fumée de qualité répond au marquage CE et à la norme EN14604 (voir emballage du détecteur de fumée).



- **Un détecteur de fumée est obligatoire** dans les nouvelles constructions ou les rénovations avec permis de bâtir (Flandre), les logements en location (Bruxelles) et tous les types d'habitations (Wallonie).
- **Il très facile d'installer un détecteur de fumée**, mais vous pouvez bien entendu aussi demander l'aide de votre famille ou d'un voisin serviable. Vous préférez le faire vous-même ? Dans ce cas, suivez rigoureusement ces quelques conseils :
 - Installez au moins 1 détecteur de fumée dans la cave/le hall/le couloir de chaque étage occupé de l'habitation.
 - Tenez compte des consignes du fabricant.
 - La fumée monte. Placez donc le détecteur de fumée de préférence au plafond, à au moins 30cm du coin.
 - Collez-le ou fixez-le à l'aide de vis.
 - Appuyez sur le bouton-test et vérifiez si vous pouvez entendre le détecteur de fumée dans toutes les pièces (même en fermant les portes).



Vous trouverez **plus d'informations** sur : www.nejouzpasaveclefeu.be.